



Un document redoutable

Le S.D.A.D.E.Y.

Dossiers Environnement sur la Commune

Antennes relais
P.L.U. / P.A.D.D.

Autres dossiers

Poste Yvelines ex-Bagot
VNVM
Classement Plaine Jouars/Montfort

Rubrique citoyenne

Divers...

*Vous trouverez
La Fourmi de Juin 2006
et Novembre 2006
sur notre site internet*

www.ema-montfort.com

UN DOCUMENT REDOUTABLE !

Le Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Equilibré des Yvelines (S.D.A.D.E.Y.)

Le 12 juillet 2006, le Conseil Général des Yvelines a approuvé à l'unanimité (mais 10 abstentions) le S.D.A.D.E.Y. Ce document représente la contribution du département des Yvelines au futur Schéma Directeur de la Région Ile-de-France.

En voici un extrait :

« Les 4 orientations pour une attractivité renforcée et un développement harmonieux des Yvelines :

→ 1ÈRE ORIENTATION

Renforcer les territoires d'envergure régionale et les dynamiques locales

• un diagnostic : des atouts économiques remarquables

• un enjeu : s'inscrire au coeur de l'économie francilienne

→ 2ÈME ORIENTATION

Améliorer et compléter les infrastructures nécessaires au développement

• le diagnostic : des conditions de transports dégradées

• l'enjeu : le défi de la mobilité

→ 3ÈME ORIENTATION

valoriser l'environnement pour renforcer l'attractivité du cadre de vie

• le diagnostic : un patrimoine exceptionnel

• l'enjeu : une nature accessible

→ 4ÈME ORIENTATION

polariser l'urbanisation sur un réseau de villes et de bourgs, maîtriser l'étalement urbain, stopper le mitage des espaces naturels

• le diagnostic : des territoires ayant chacun leurs spécificités

• l'enjeu : préserver l'équilibre entre développement urbain et pérennité des espaces naturels. »

Le volet « infrastructures » du S.D.A.D.E.Y., fortement critiqué par notre député Christine BOUTIN (qui s'est abstenue), notamment sur le prolongement de l'Autoroute A12 et la 4^{ème} rocade de PARIS (passant entre Mareil le Guyon et Méré/Montfort l'Amaury) confirme toutes nos informations.

Certes, le Conseil Général a précisé lors de cette séance, concernant la Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre entre l'autoroute A13 et la RN12:

"Cette nouvelle liaison nord-sud n'a en aucune manière vocation à assurer le grand contournement routier de l'agglomération parisienne à l'ouest"

Mais nous pouvons lire de la plume de Monsieur le Préfet de Région en mai 2006:

"Inscrite au SDRIF de 1994, cette liaison constitue un élément de la « quatrième rocade », tangentielle routière située à l'ouest de l'Île-de-France. Cette dernière englobe dans son principe la liaison Mantes-Cergy au nord, entre l'autoroute A15 et l'autoroute A13, puis la liaison proprement dite de la vallée de la Mauldre, entre l'A13 et la RN12, se poursuit par un projet de liaison entre la RN12 et la RN10 pour aboutir au nord de Rambouillet. La liaison de la vallée de la Mauldre participe ainsi à compléter le maillage des voies rapides dans un secteur où la structuration du réseau primaire de voirie est encore aujourd'hui peu avancée. La section RN10-RN12 devait quant à elle faire l'objet d'études complémentaires de variantes de tracé."

QUI FAUT-IL CROIRE ?



N'ATTENDONS PAS D'AVOIR L'AUTOROUTE TRANSEUROPEENNE A NOS PORTES !
LISEZ LE TRACT CI-JOINT ...

**RENDEZ-VOUS SAMEDI 2 DECEMBRE à 14 HEURES
PLACE D'ARMES A VERSAILLES**



⇒ A propos de l'antenne relais Bouygues-SFR

Aujourd'hui, l'antenne arbre est installée sur et sous la motte du château d'Anne. La municipalité a estimé que la placer sur le chemin de la promenade est la plus écologique, la plus intégrée, et assure au mieux la sécurité des Montfortois ...

Cela n'a pas été l'avis du Tribunal Administratif de Versailles puisqu'il a exigé l'arrêt immédiat des travaux suite à la procédure engagée par les riverains.



L'implantation d'antennes relais sur les communes est un réel « casse tête » : nous sommes aujourd'hui très nombreux à utiliser des téléphones portables !

Aussi E.M.A. a-t-elle écrit, dans le document « Contribution à la révision du P.L.U. de Montfort l'Amaury » (cf La Fourmi de juin 2006) qui a été transmis à la municipalité, que « La Charte Départementale sur la téléphonie mobile, signée par le Préfet des Yvelines, stipule que les modalités d'implantation d'antennes relais sur une commune peuvent faire partie d'un P.L.U. Nous demandons une telle application de la Charte, pour le respect du principe de précaution appliqué à la santé des Montfortois. »

Les deux projets, qui nous ont été présentés lors des réunions publiques de février et octobre 2006, ne mentionnent nulle part une telle démarche.

Pour complément d'information suite au communiqué municipal sur le sujet, il faut souligner deux points :

- la démarche des riverains du quartier de la Moutière qui, en Décembre 2005, ont adressé à Monsieur le Maire une lettre collective signalant le problème de l'antenne relais Place Lebreton. **Rendons à la trentaine de riverains qui ont signé la lettre ce qui leur appartient concernant cette antenne!!!**

- pour réaliser leur projet, les opérateurs avaient besoin de deux documents : **la convention d'utilisation du domaine public signée par la commune et l'autorisation d'urbanisme. La commune était seule décisionnaire pour le premier document ...**

A ce jour, les rapports des experts de l'Association Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail - qui étaient utilisés comme références par les autorités décisionnelles - sont totalement remis en cause et nous ne pouvons plus nous appuyer sur leur expertise déniait les risques. Il faut noter que les spécialistes de pays proches sont beaucoup plus prudents sur le sujet quant aux normes d'implantation d'antennes relais.

POUR INFO : Définition du guide juridique Dalloz sur le Principe de Précaution

"... A l'inverse de la logique de prévention qui suppose que le risque soit établi pour prendre les mesures de protection adéquates, la logique de précaution vise à agir avant même qu'un tel risque ne soit connu... Le Principe de Précaution implique de se prémunir même contre l'incertain. La logique de précaution, qui est avant tout une logique de sécurité, a pour dessein premier de responsabiliser davantage ceux qui introduisent le risque... Si jusqu'ici, il était attendu d'une décision publique qu'elle soit nécessairement fondée sur des données scientifiques acquises, avec le principe de précaution cette exigence ne sera plus de mise..."

POUR EN SAVOIR PLUS !

- . Agence Nationale des Fréquences
[http:// www.cartoradio.fr](http://www.cartoradio.fr),
- . Association Robin des Toits
[http:// robindestoits.org](http://robindestoits.org)
- . PRIARTEM
[http:// www.priartem.com](http://www.priartem.com)
- . [http:// www.next-up.org](http://www.next-up.org)

? ⇒ A propos du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Suite aux exposés faits lors des réunions publiques de Février et d'Octobre, nous rappelons les points non pris en compte que nous avons soulignés dans notre document « Contribution à la révision du P.L.U. de Montfort l'Amaury », points relevant de notre rôle d'association de protection de l'environnement :

- modalités d'implantation des antennes relais
- prise en compte de l'impact environnemental qu'auront l'implantation du Poste Yvelines près de la gare de Méré et la création de la Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre.
- problème de la Place Nickenich « cul de sac ».

Concernant la décharge, EMA avait noté, dans le Projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) faisant partie du PLU, étude réalisée par le Cabinet Choiseul-Patrimoine-Civilités-Delsol & associés, approuvé par le conseil municipal de Montfort l'Amaury en séance du 07 juin 2006 page 6

« b) La qualité des sols.

Le terrain de l'ancienne décharge, à proximité du Bois Nivet, va faire l'objet d'un diagnostic environnemental approfondi. Aucune opération d'habitat n'y prendra place si la dépollution du terrain n'y est pas réalisée préalablement conformément aux conclusions du diagnostic. »

EMA demande une nouvelle fois, tant que le diagnostic n'est pas réalisé :

- la réinscription sur les plans du mot « décharge »
- la délimitation sur les plans de cette décharge (terrain derrière la Halte-Garderie / Crèche et Pompiers / services techniques) et indication des parcelles concernées (SECT. C n°147-148-125-103 pour partie en zones UH et ND sur le POS)

Pour mémoire, en 2001, 2 études par sondages ont déjà été réalisées par SOLEN et SOL PROGRÈS pour la partie géotechnique ET WOLF pour la partie pollution avec des résultats dont nous disposons en plus des clichés IGN aériens et qui attestent, si cela était

nécessaire, de la présence, dans ces zones UH et ND, de la décharge. Des passages d'eau sont aussi notés dans les rapports. Nous disposons aussi des archives communales numérisées de ce site.

Nous rappelons également le courrier du 18/03/2002 adressé au Préfet par le Cabinet d'avocats HUGLO LEPAGE à propos de cette décharge brute. En page 3, le Cabinet note :

« Il faut cependant bien admettre que ces deux études n'ont nullement été prises en compte ni par la commune ni par l'administration. »

Sur le document graphique du POS 2000, la décharge n'est pas mentionnée et le terrain concerné est classé en zone UH et en zone ND : **la décharge n'existe pas**. Or des documents de POS antérieurs signalaient clairement son existence. Quand a-t-elle disparu des plans ? Il est nécessaire que les documents graphiques soient précis et à jour : **Il s'agit de la mémoire de l'utilisation des sols**, à la disposition de la communauté.

AUTRES DOSSIERS ...

➔ Que devient le Poste Yvelines , ex-Bagot ?

La justification de ce poste nous est « cachée » depuis 1992, mais, à l'examen des projets d'aménagement des Yvelines contenus dans le SDADEY, il apparaît que notre canton coupé en deux par la 4^{ème} rocade de Paris sera au milieu de 3 grands projets :

-à l'Est « L'Opération d'Intérêt National » de PALAISEAU-SACLAY-VERSAILLES-St QUENTIN EN YVELINES englobant PLAISIR,

-au Nord, « L'Opération d'Intérêt National » du MANTOIS-SEINE AVAL incluant certaines communes du nord de la Vallée de la Mauldre,

-au Sud-Ouest, un projet important de zones d'activités entre RAMBOUILLET et ABLIS.

Ainsi nous ne nous posons plus de questions pour savoir comment utiliser l'énergie qui sera disponible à MERE-GARE (300 à 600000 clients EDF possibles, voire le double si besoin puisqu'il y aura la place pour installer un 2^{ème} transformateur).

Le Décret d'Utilité Publique, signé par Monsieur le Préfet des Yvelines, fait l'objet depuis Avril 2006 d'une procédure en annulation déposée par JADE auprès du Tribunal Administratif de Versailles. De même, le Permis de Construire du poste, signé en Juin 2006, est contesté par le dépôt d'un recours gracieux auprès du Préfet.

Ne vous inquiétez pas ! On fait juste une autoroute, le poste Yvelines, une petite zone industrielle et vous pourrez la classer, votre plaine !

➔ Encore quelques lignes sur la Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre ... abordée en page 1 et développée dans le tract ci joint

La manifestation du 10 juin organisée par « Sauvons les Yvelines » à VERSAILLES, dont vous aviez été informé dans la Fourmi de Juin, a été un succès ! Un cortège de 1500 mètres composé de 55 tracteurs yvelinois et essoniens épaulés par un millier de manifestants, encadrés par un service d'ordre remarquable agriculteurs- forces de l'ordre, a été « très présent » de 13h à 18h dans Versailles, sans aucun incident. La présence, ceints pour beaucoup de leurs écharpes tricolores, de nombreux élus municipaux et de conseillers généraux et régionaux a donné à ce mouvement citoyen, apolitique, une signification particulière, qui a secoué pendant quelques semaines le Conseil Général. A noter la présence et un discours tonique, nous confirmant son engagement à nos côtés, de l'ex-ministre de l'Environnement Madame Corinne LEPAGE.

➔ Le classement de la plaine de JOUARS MONTFORT

Monsieur le Préfet des Yvelines, nouvellement affecté, rencontré début juillet par des membres de JADE, ignorait ce dossier. Nous lui avons rappelé que l'Etat, par l'un de ses prédécesseurs, s'était engagé à conduire la procédure de « Classement de la Plaine de JOUARS » conjointement à celle du poste électrique « Yvelines » ex « BAGOT ». Apparemment non informé, cela ne l'a donc pas empêché de signer le Décret d'Utilité Publique du poste.

Doit on conclure qu'un engagement formel (car écrit) d'un préfet n'engage pas ses successeurs ? Donc l'ETAT.

? Pourquoi le « Bilan de la Concertation du PLU de Montfort » présenté au Conseil Municipal du 16 Novembre stipule que l'exposition du projet avait lieu du 17 octobre au 12 novembre 2006 ; **l'information du public dans le Montfort Actualités d'Octobre 2006** a indiqué **une exposition du 17 au 23 Octobre 2006**.

? Pourquoi, alors que le conseil avait décidé le 15 Février 2005 de :

« prévoir pendant toute la durée des études, la concertation avec la population, selon les modalités suivantes :

- une information suivie dans les comptes rendus du conseil municipal et dans le bulletin municipal,

- une présentation par affichage du projet et la mise à disposition d'un registre qui permettra à chacun de communiquer ses remarques,

- l'organisation d'une réunion publique. »

a t'il été répondu à EMA, qui souhaitait consulter le registre, que celui-ci était **facultatif** (courrier du 11 mai 2006) ?

? Pourquoi, sur un sujet aussi technique et capital que le PLU, **les documents définitifs ne sont distribués aux conseillers municipaux qu'en début de séance municipale... ?**



La rubrique citoyenne
« Au Conseil Général, qui s'occupe de quoi ? »

A la suite de la démission de Franck Borotra de la présidence du Conseil général des Yvelines, l'Assemblée départementale s'est réunie en séance le 16 septembre 2005, afin de procéder à l'élection de son président et de ses vice-présidents et de déterminer la composition de la commission permanente (composée des vice-présidents – dont la délégation est en italique - et d'autres membres).

Président du Conseil général : Pierre BEDIER

1^{ère} Vice-Présidente : Christine BOUTIN (*déléguée au développement économique, à l'emploi, au tourisme et à l'agriculture*)

2^{ème} Vice-Président: Pierre LEQUILLER (*délégué aux affaires scolaires, universitaires et au patrimoine*)

3^{ème} Vice-Président: Jean-François BEL (*délégué à l'environnement et à la protection du patrimoine naturel des Yvelines*)

4^{ème} Vice-Président: Jean-Louis BERTHET (*délégué aux nouvelles technologies, aux procédures de modernisation de l'administration et à la gestion des bases de loisirs*)

5^{ème} Vice-Présidente: Colette LE MOAL (*déléguée dans le domaine des personnes âgées, adultes handicapés et équipements médico-sociaux*)

6^{ème} Vice-Président: André CASSAGNE (*délégué aux travaux dans les bâtiments départementaux, au patrimoine immobilier, au parc automobile, aux achats et moyens logistiques, à l'entretien des espaces verts, aux assurances, au suivi des travaux dans le Parc de Montesson*)

7^{ème} Vice-Président: Gilles FORRAY (*délégué à la programmation routière, aux travaux routiers, à la gestion et à l'exploitation de la route et aux transports*)

8^{ème} Vice-Président: Henri PAILLEUX (*délégué à l'urbanisme*)

9^{ème} Vice-Président : Hervé PLANCHENAUT (délégué à l'aménagement du territoire, à la politique contractuelle)

10^{ème} Vice-Président : Ghislain FOURNIER (*délégué dans le domaine de l'action sociale*)

11^{ème} Vice-Président : Bertrand DEVYS (*délégué dans le domaine de la politique de l'insertion et de la mise en œuvre des contrats aidés*)

Autres membres de la Commission Permanente:

Pierre AMOUROUX, Joël DESJARDIN, Marie-Hélène LOPEZ JOLIVET, Roland NADAUS, Catherine PERICARD, Jean-François REYNAL, Hugues RIBAUT, Jacques SAINT AMAUX, André SYLVESTRE, Yves VANDEWALLE, Claude VUILLIET

Enfin, il existe six commissions réglementaires : Finances – Equipement – Education, culture et affaires générales – Emploi, affaires sanitaires et sociales – urbanisme, environnement et affaires rurales – Contrats avec les communes et leurs établissements publics.

(informations collectées sur le site du Conseil Général - <http://www.cg78.fr>)

HISTORIQUE E.M.A

www.ema-montfort.com

En 2001, une association de riverains est créée et demande une étude de sols avant toute création d'un lotissement sur l'ancienne décharge brute non contrôlée située derrière la caserne des pompiers et la crèche/halte garderie.

En 2002 l'association devient EMA (statuts élargis) et intègre les membres de JADE, collectif d'associations de défense de l'environnement lui-même membre de Ile de France Environnement IDFE.

Notre présence au sein de JADE nous permet d'apporter notre contribution au niveau du canton.



BULLETIN D'ADHESION FAMILIALE

Je soussigné

Demeurant

(Adresse électronique :))

Souhaite adhérer à l'Association **E**nvironnement à **M**ontfort l'**A**maury

Veillez trouver ci-joint mon règlement * de Euros pour l'année 2006.

A, le

Signature :

Cotisation 2006

25 Euros

* par chèque à l'ordre de E.M.A.